

faramans



Photo R. CHATO

Parking de Faramans

En cette fin d'année 1973, nous vous présentons un bref résumé des réalisations effectuées dans la commune.

VOIRIE ET BATIMENTS

1) L'entretien du réseau de la voirie communale reste la principale charge pour le budget des communes rurales.

Les travaux effectués comprennent :

- 3 000 m de revêtement d'entretien.
- l'achèvement du chemin de Chantemerle.
- remise en état des chemins des Grolières dit « du chemin profond », des Rameilles à Pajay, et de la Seytaz à la Ranche.
- élargissement de plusieurs croisements.

Le montant total de ces travaux s'élèvent à 85 000 francs financé en partie par un emprunt de 40 000 F et une subvention de 23 680 F.

2) Les bâtiments scolaires ont été agrémentés par la pose de jardinières de fleurs.

Des travaux d'entretien ont été exécutés au presbytère.

Photo R. DIARD

PARKING ET STATIONNEMENT

L'aménagement du parking est terminé.

Sa mise en service a permis de réglementer le stationnement facilitant ainsi la circulation dans la traversée du village.

ECLAIRAGE PUBLIC

Dix-huit ampoules ont été installées aux plus importants carrefours de la commune.

Il est prévu l'éclairage du parking et la pose d'une lampe sur le chemin de la Porte-bleue.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

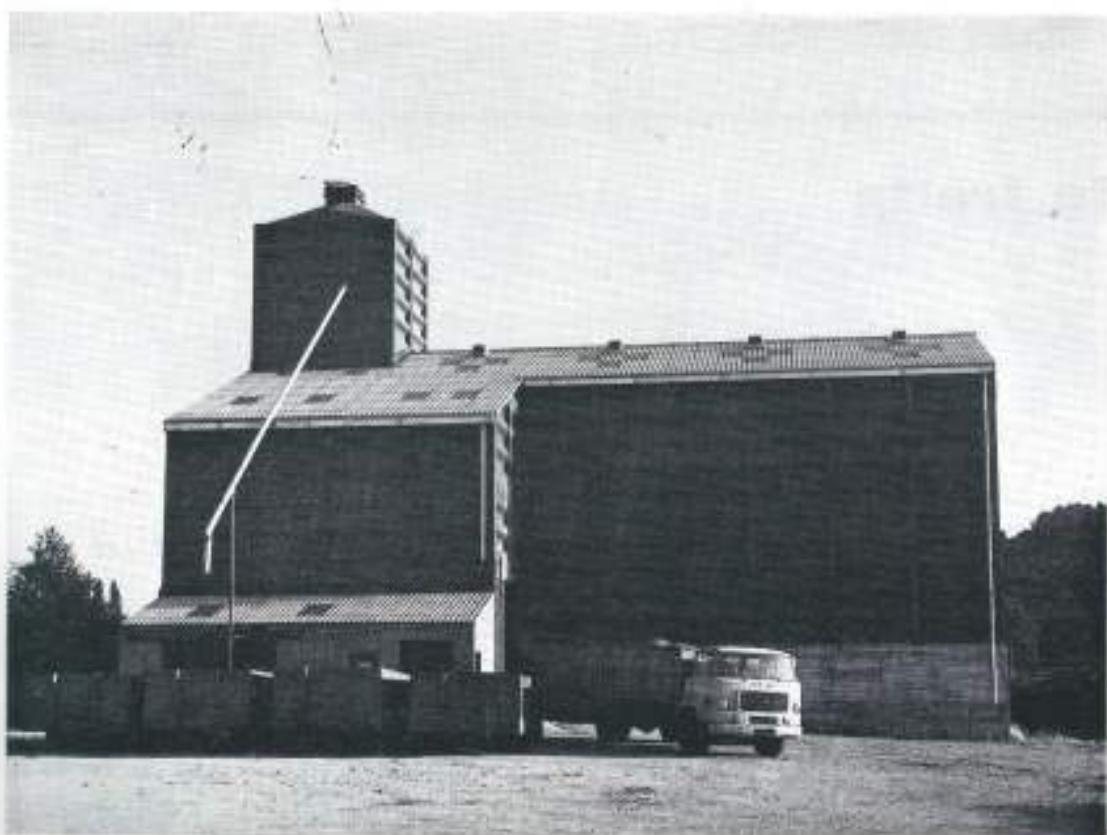
Cette collecte a été confiée à l'Entreprise Genon d'Izeaux. Elle s'effectue tous les quinze jours le jeudi matin dans tous les quartiers de la commune.

Coût du ramassage : 1 078 F par trimestre.

A voir les quantités importantes évacuées chaque quinzaine, il semble que ce service soit très apprécié.

ABRI POUR ECOLIERS

Trois abris ont été mis en place aux arrêts des cars scolaires ; deux au hameau des Millières, un à la Rivière.



Centre moderne de réception et expédition de toutes céréales, les silos des
Etablissements Robert MANIN
à FARAMANS répondent aux exigences de toute l'agriculture

MENUISERIE DE BATIMENT

J. LAURENT

FARAMANS

Téléphone 34

Coût de cet aménagement : 6 800 F.
Un abri supplémentaire est prévu au village.

HABITATION ET LOGEMENTS

Depuis le 1^{er} janvier 1972, seize permis de construire ont été délivrés : huit pour maisons individuelles, six pour bâtiments à usage agricole, un pour bâtiment industriel, un pour silo à grains.

Une demande d'autorisation de lotissement aux Millières a été approuvée.

Etant donné le nombre toujours croissant de demandes, un projet de construction de dix logements HLM est en cours. L'attribution est prévue pour 1974.

BUDGET - GESTION ET INFORMATIONS

Le budget de la commune est préparé par la commission, étudié et voté par le Conseil municipal.

En 1973, le nombre de centimes est passé de 130 000 à 140 000, soit une augmentation d'environ 7,5 %, ce qui correspond à la hausse des prix.

Les crédits sont répartis dans les différents chapitres : Fournitures, Frais de personnel, Impôts, Travaux, Participations, Subventions, Frais de gestion, Frais financiers.

Si la participation au Syndicat intercommunal des eaux Faramans - Pajay - Penol a été ramenée de 11 570 F à 5 785 F, soit une réduction de 50 %, par contre, la participation aux frais de fonctionnement du District est passée de 15 372 F à 17 224 F, soit une augmentation d'environ 12 %, celle du contingent pour dépenses d'aide sociale a été augmentée de plus de 20 % : elle se monte à 12 782 F au lieu de 10 458 F en 1972.

Nous vous rappelons que le budget communal est affiché à la mairie et que chaque contribuable peut le consulter. Toutes explications complémentaires peuvent vous être données.

En donnant le compte rendu des réunions du Conseil municipal, nous nous efforçons d'apporter le maximum d'informations.

Nous sommes là pour entendre vos remarques, vos suggestions et aussi vos critiques. Nous sommes des partisans du dialogue et croyons à ses vertus.

Gilbert DREVON,
Maire de Faramans.